

**LBFR - Léon Blum / Folie Régnauld
Commission Sécurité - Vivre ensemble**

**Opération comptage « Incivilités vélos »
Bilan et compte-rendu de la réunion
Lundi 30 septembre 2024
Mairie du 11^e - salle 110**

Suite à la forte exaspération exprimée par de très nombreux riverains, la commission Sécurité/Vivre ensemble a réalisé lundi 30 septembre une opération de comptage des « incivilités vélos » : non-respect des feux rouges, non-respect des passages piétons, circulation sur les trottoirs, sur le parvis de la mairie...

Emplacement du comptage : Place Léon Blum et bd Voltaire.

Horaire : 9h-10h. Comptage : de 9h08 à 9h54

Présents : Monique Boussemart, Pascale Helleux, Catherine Letellier, Nadine Percheron et Christian Mercadiel.

Durant ce court créneau, nous avons comptabilisé 645 vélos empruntant le bd Voltaire, direction République.

Sur 138 cyclistes arrivant au feu rouge, direction République, seulement 9 ont pris la peine de s'arrêter, soit 6,52 % (93,48 % ne respectant pas la signalisation).

Sur 110 cyclistes arrivant au feu rouge depuis République (feu avec panneau tourne à droite cycliste), seulement 30 ont pris la peine de ralentir et respecter les piétons pour traverser la place (soit seulement 27 %).

Outre le non-respect massif des feux tricolores, nous avons également pu constater les infractions suivantes :

- Non-respect de la priorité piéton sur les passages dédiés et à la station de bus,
- Circulation sur le trottoir,
- Téléphone à la main,
- Enfants non casqués,
- Passager(e)s....

Nous avons remarqué qu'un camion qui livrait la mairie est resté stationné de 9h32 à 9h53 dans la piste cyclable, obligeant les cyclistes à se déporter dangereusement dans le flot des voitures ou sur le trottoir.

Nous nous en étonnons et souhaiterions connaître la réglementation prévue pour le stationnement des livraisons.

Enfin, nous avons également pu constater que de nombreux piétons prennent beaucoup de risques : non-respect des feux, traversées en dehors des passages, inattention due au téléphone à la main, marche dans la piste cyclable...

Conclusions :

- Une nouvelle fois, nous souhaitons que des **actions de verbalisation** soient réalisées plus souvent afin de sensibiliser les cyclistes et faire diminuer ces infractions : Les cyclistes doivent prendre conscience du danger auquel ils s'exposent et qu'ils représentent face aux piétons.
- Nous réitérons notre demande afin que des **stands de prévention et de sensibilisation** à la réglementation routière (code de la route) soient mis en place lors des bourses aux vélos afin que les acheteurs soient systématiquement informés des règles à observer.

o o
o